

# VILLE DE SULLY-sur-LOIRE

## RESTAURANTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

**Pour une inscription dès la rentrée,**  
**cet imprimé est à compléter et à retourner en Mairie avant le 12 juillet 2024**

**Pour une inscription en cours d'année scolaire,**  
**cet imprimé devra être remis à la Mairie le mercredi avant 17h30 pour une présence la semaine suivante.**

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Ecole fréquentée :

Ecole du CENTRE

Ecole Maternelle\*

Ecole Primaire\*

Ecole Jean-Marie BLANCHARD (Hameau)

Ecole Maternelle\*

Ecole Primaire\*

Enseignant : .....

(A renseigner obligatoirement pour les inscriptions en cours d'année scolaire).

**Nom et prénom** des parents ou du responsable légal de l'enfant : .....

**Adresse :** .....

N° de Tél. Domicile : ..... Portable : ..... (à compléter impérativement)

E Mail : .....

Nom, adresse et tél. Employeur du père : (à compléter impérativement) .....

Nom, adresse et tél. Employeur de la mère : (à compléter impérativement) .....

N° d'allocataire CAF (à compléter impérativement) : .....

J'inscris mon enfant au restaurant scolaire à compter du : ..... Il sera présent :

tous les lundis\*

tous les jeudis\*

tous les mardis\*

tous les vendredis\*

Menu du jour : \*

Menu sans viande : \*

Allergie alimentaire : Précisez : ..... Non \*

PAI : Oui \*

Non \*

J'inscris mon enfant occasionnellement, Il sera présent le :

et m'engage à régler mensuellement le prix des repas, dès réception de l'avis du Trésor Public.

Je souhaite mettre en place le prélèvement automatique (dans l'affirmative un imprimé à signer vous sera envoyé ultérieurement)

Rappel des tarifs du 01/01/2024 au 31/12/2024

Repas régulier : Maternelle : 3.25 €

Primaire : 3.80 €

Repas occasionnel : Maternelle : 6 €

Primaire : 6 €

Information : Si vous disposez de faibles revenus, un tarif dégressif peut vous être accordé. Il vous suffit de retirer un imprimé en Mairie.

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des restaurants scolaires.**

Date

Signature des parents  
ou du responsable légal